



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de terrain à HOERDT

Rapport n° CP/2017/101

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de céder une parcelle de terrain issue de l'ancienne RD 37 à HOERDT.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande de la Commune de HOERDT qui souhaite acquérir l'emprise foncière de l'ancienne Route Départementale n°37 qui reliait HOERDT à WEYERSHEIM et dont le Département du Bas-Rhin est l'actuel propriétaire.

La cession porterait sur la parcelle cadastrée en section 61 n°262 de 58,11 ares.

Cette parcelle ne présentant pas d'intérêt pour les besoins du Département du Bas-Rhin, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la céder.

Conformément à l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la cession concernant des propriétés publiques relevant du domaine public peut se réaliser sans déclassement préalable.

S'agissant d'une cession d'une surface correspondant à une ancienne route départementale ouverte au public, il est proposé à la Commission Permanente de décider que cette cession s'effectue à l'euro symbolique sans versement de prix, au profit de la Commune de HOERDT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de céder à la Commune de HOERDT la parcelle cadastrée en section 61 n°262 de 58,11 ares à l'euro symbolique sans versement de prix ;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large loop at the bottom and a horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY